



**Avis de Concours de recrutement**  
**des Professeurs de l'Enseignement Supérieur Assistants**  
**réservés aux Fonctionnaires Titulaires d'un Doctorat**

La Faculté des sciences juridiques, Économiques et sociales organise un concours de recrutement de deux (02) Professeurs de l'Enseignement Supérieur Assistants, session du 17/01/2018 dans la spécialité suivante :

Spécialités	Nombre de postes
Sciences économiques	02

Le concours est ouvert aux candidats **Fonctionnaires** titulaires de Doctorat ou Doctorat d'Etat ou diplôme reconnu équivalent dans la spécialité demandé.

Les candidats(es) intéressés (es) doivent s'inscrire sur le lien électronique suivant :

<http://g-concours.um5.ac.ma/>

**L'inscription sur le lien précité doit se faire avant le 03/01/2018**

Le concours comporte deux épreuves :

- Une épreuve d'étude des titres et des travaux des candidats par le jury ;
- Une épreuve d'exposé - entretien des candidats avec le jury.

Les candidats convoqués pour l'épreuve orale **s'engagent à déposer** les pièces suivantes auprès du service des Ressources Humaines de **La Faculté des sciences juridiques, Économiques et sociales Agdal Rabat**: Avenue des nations-unies , B.P .721 Agdal – Rabat – Maroc et **ce avant la date de l'épreuve orale** :

- 1- Une demande de candidature au concours adressée au Doyen de la Faculté.
- 2- Une autorisation originale pour passer le concours;
- 3- Deux (02) exemplaires de copies certifiées des diplômes et titres ;
- 4- Deux (02) exemplaires de l'arrêté d'équivalence certifiés conformes pour les diplômes étrangers;
- 5- Deux (02) photocopies légalisées de la C.I.N;
- 6- Deux (02) extraits d'acte de naissance récentes.

**NB : La légalisation des pièces susmentionnées doit se faire avant le 03/01/2018.**

La liste des candidats admis pour l'épreuve d'exposé - entretien sera publiée sur le portail de l'emploi public : [www.emploi-public.ma](http://www.emploi-public.ma), et sur le site web de l'établissement : [www.fsjesr.ac.ma](http://www.fsjesr.ac.ma)

Cette publication sera considérée comme une convocation pour passer l'examen oral.  
La liste des candidats admis définitivement et la liste d'attente seront publiées sur le portail et sur le site susmentionné